Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 071-257102582-20261106-DS_035-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 23 octobre 2026

DS26-035
26TIC06C Etude Opportunité Infra Lora Sydesl au SMEMAC

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales notamment son article L2224-31,

Vu le Code de la Commande Publique notamment son article R2122-8,

Vu les statuts du SYDESL,

Vu la délibération n° CS 26-022 du 4 juin 2026 de délégation de pouvoir du Comité au Président,

Considérant le besoin du syndicat d'étudier l'opportunité d'une infrastructure Lorawan sur le territoire du Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société Risôm,

DECIDE

Article 1er D'attribuer le contrat n°26TIC06C relatif à une étude d'opportunité d'une télérelève assurée par le réseau IoT du SYDESL pour les compteurs d'eau du SMEMAC à la société Risôm, 5 rue des Vignerons - 44200 Couëron, SIRET 894 356 971 00016 pour un montant de commande inférieur à 60 000 euros hors taxes.

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Le Président,

Signé électroniquement par : Hervé REYNAUD
Date de signature : 06/11/2026
Qualité : Présidents